

Paix, stabilité et gouvernance

A l'issue de la validation par les Etats membres des études préliminaires en vue de l'établissement d'un projet « Paix, Stabilité et Gouvernance », la Convention de financement s'y rapportant a été signée le 03 février 2021.

Il s'agit d'un financement accordé par l'AFD d'un montant de huit millions d'euros (8.000.000 €) pour une période de 54 mois.

A titre de rappel, le projet vise dans son ensemble à contribuer à la stabilité, à la paix et à la gouvernance démocratique dans la région de l'océan Indien à travers le renforcement des capacités et du rôle politique de la COI, l'amélioration des capacités de prévention et de médiation des crises de la COI, l'appui à la mise en œuvre de processus électoraux crédibles, transparents, pacifiques et inclusifs, le soutien à la promotion de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et l'implication des citoyens dans la vie politique et publique.

Le Secrétariat Général, en collaboration avec l'AFD, s'attelle actuellement à la préparation du démarrage effectif du projet dont la mise en œuvre de ses quatre composantes sera appuyée par une Unité de Gestion de projet.

Proposition de décision**Le Comité des OPL :**

- a) Se félicite de la signature de la Convention de financement pour le projet « Paix, Stabilité et Gouvernance » de la COI ;**
- b) Remercie chaleureusement l'AFD pour son soutien constant en vue du renforcement du rôle politique de la COI dans la région ;**
- c) Encourage le Secrétariat et l'AFD à finaliser les préparatifs techniques en vue d'un démarrage rapide du projet « Paix, Stabilité et Gouvernance » ;**
- d) S'engage à faciliter la mise en œuvre effective des quatre composantes du projet « Paix, Stabilité et Gouvernance » au niveau des Etats membres.**

Rappel : Décision 1, Paix, Stabilité et Gouvernance, du Comité des Officiers permanents de liaison du 10 décembre 2020.

Les OPL s'engagent à transmettre l'approbation officielle de l'étude de faisabilité du projet « Paix, stabilité et gouvernance » en vue de la signature de la Convention de financement

Rappel : Décision 8, Paix, Stabilité et Gouvernance, du 34^{ème} Conseil des ministres aux Seychelles.

Le Conseil des ministres de la COI :

- d) Confirme la volonté des Etats membres d'accompagner le Secrétariat général dans l'instruction et la mise en œuvre du projet « Paix, Stabilité et Gouvernance »

Annexe :

- **Convention de financement signée le 03 février 2021.**